



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de**  
**BEUIL**  
**Alpes-Maritimes**

Le vendredi vingt-deux octobre deux mille vingt et un, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 15.10.2021

**Etaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal arrivé à 19h30, participe au conseil municipal

**Absents :** M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/10/2021, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/10/2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2021

**12/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 26-II- et 28 ;

Vu la délibération n°06 du 10 juin 2021 autorisant la publication d'un marché public en vue de l'étude et la réalisation du plan local d'urbanisme sur la commune ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur l'espace « marchés sécurisés.fr », le 27/07/2021 ;

Considérant la commission d'ouverture des plis et l'analyse des offres du 20/09/2021, en présence de Monsieur Roland GIRAUD, Président de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Nicolas DONADEY, et Monsieur Frédéric PASQUIER ;

Considérant les offres conformes des entreprises ;

Considérant l'analyse des offres et la grille de notation ;

Considérant l'attribution du marché à la **SARL ALPICITE** ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'attribution du marché à la **SARL ALPICITE**, Avenue de la Clapière, Résidence la Croisée des chemins n°1, 05200 EMBRUN pour un montant de **45 000 € HT (54 000 € TTC)** ;

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- VALIDE l'attribution du marché public à la **SARL ALPICITE** pour un montant **HT de 45 000 € (montant TTC 54 000 €)**.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

006 Recv le 02/11/2021  
Publié le 02/11/2021

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :